

Défense de notre droit d'expression NON à l'intimidation !

Bonjour à tous,

Madame la secrétaire générale a demandé hier aux chefs de division le recensement des personnels présents au rassemblement de lundi au rectorat de Caen, en vue d'un éventuel retrait de 1/30ème pour service non fait. Une sanction disciplinaire (un avertissement) a aussi semble-t-il été évoquée.

*Le SGEN-CFDT, A&I-UNSA et le SNASUB-FSU dénoncent **ces menaces inacceptables** qui visent à réprimer le mouvement des personnels alors qu'ils luttent contre la fusion des deux académies, leurs emplois et la défense du service public. Certes, le message porté par ceux qui manifestent n'est pas celui que voudrait entendre la direction du rectorat, mais **il est légitime que les personnels expriment leur inquiétude** quand cela concerne leur avenir et leurs conditions de travail.*

Et s'il l'expriment bruyamment, c'est aussi qu'ils ont le sentiment

de ne pas être écoutés. Que Madame la secrétaire générale leur réponde par des menaces en est une évidente et malheureuse illustration !

*Alors que les deux rectorats de Caen et de Rouen ont besoin d'apaisement, cette injonction disciplinaire va au contraire **mettre de l'huile sur le feu**. Comment peut-on espérer gérer ainsi un conflit social ?*

*Nous conseillons, pour l'instant, aux personnels **de ne pas se « dénoncer » auprès de leur chef de division**. Si réellement ce travail est fait, que la hiérarchie assume.*

Une pétition est en préparation pour obtenir le soutien des personnels, de l'académie de Caen et ailleurs.

***Une réunion aura lieu jeudi 28 mars au local syndical du rectorat de 12h30 à 13h30** pour décider des suites. N'hésitez pas à venir donner votre avis.*

Nous espérons rencontrer rapidement Madame la secrétaire générale .

Pour l'intersyndicale,

Olivier Buon

SGEN-CFDT de Basse-Normandie